

Pour mes petits marchés
je choisis le CCS et le MPS

Un seul mot d'ordre avec ces
démarches simplifiées

**Osez la
commande
publique !**

En 2018 tous les marchés publics
seront dématérialisés

**Alors
anticipez et
préparez-vous !**

En savoir plus :

- Sur le dispositif MPS : www.modernisation.gouv.fr
- Sur les marchés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse : marchespublics@toulouse-metropole.fr

29 avril 2016

toulouse
métropole

MAIRIE DE  TOULOUSE
WWW.TOULOUSE.FR

SIMPLIFICATION

**Le cahier des
charges simplifié**

Un document unique pour répondre aux petits marchés

Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse, dans le cadre de l'application de la **Charte des Marchés Publics** adoptée le 13 novembre 2014, mettent en place des outils de simplification administrative notamment les cahiers des charges simplifiés pour leurs marchés d'un montant inférieur à 90 000€ HT.

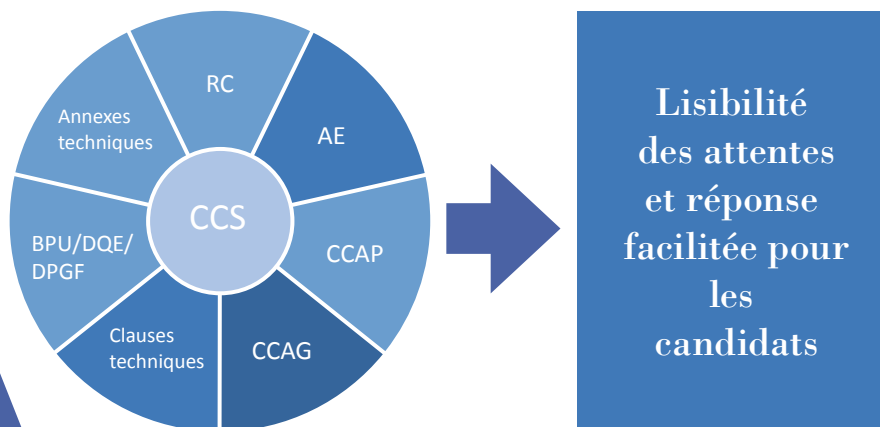
Un document unique valant contrat

Le cahier des charges simplifié est le **document unique valant contrat**.

Il regroupe les pièces habituelles d'un marché public : acte d'engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières et règlement de la consultation.

Le contrat type (CCAG) fixe les clauses administratives générales applicables aux marchés publics, et le Cahier des Charges Simplifié (CCS) basé sur le CCAG, fixe les clauses particulières d'exécution du contrat passé par la collectivité.

Les informations techniques et financières sont annexées au CCS dans des documents spécifiques (Cahier des Clauses Techniques Particulières, décomposition du prix global et forfaitaire, document quantitatif estimatif, bordereau de prix unitaires).



Ce document simple d'utilisation a pour but d'améliorer la lisibilité des attentes de la collectivité et vous permettra de répondre plus facilement aux consultations.

Il se complète d'un simple « clic » ! Il suffit de suivre les indications du document.

Il vous suffit de compléter le document PDF que vous aurez téléchargé sur le portail www.marchespublics.toulouse-metropole.fr en remplissant les champs du formulaire.

NB : Si vous ne disposez pas d'Adobe Acrobat Pro, téléchargez et installez PDF Creator et PDF Architect (inclu avec PDF Creator)

Ces champs peuvent **être remplis directement dans le format PDF**, il n'est pas nécessaire de convertir ou d'imprimer le document pour le compléter. Vous devrez notamment renseigner les coordonnées de votre entreprise ou du mandataire solidaire du groupement d'entreprise, le ou les lots auquel(s) vous répondez, la TVA applicable, le montant de votre offre pour chaque lot et votre éventuel refus de l'avance.

Cahier des charges simplifiés et MPS

Les cahiers des charges simplifiés sont associés au dispositif d'expérimentation MPS « Marchés Publics Simplifiés », permettant de répondre avec votre seul numéro SIRET (formulaire de candidature pré-rempli via votre numéro SIRET et contrôle automatique des attestations fiscales et sociales).

Attention pour permettre un gain de temps pour les entreprises comme pour la collectivité, les offres papiers ne seront pas acceptées !

Aucune signature n'est exigée lors du dépôt des offres

Seuls les candidats retenus et leurs éventuels co-traitants seront invités à signer le marché c'est pourquoi les candidats doivent s'équiper d'un certificat de signature électronique délivré par des organismes agréés (certificat électronique dont l'obtention prends 3 semaines en moyenne).

L'attestation sur l'honneur, Le choix de la confiance

Ce cahier des charges simplifiés s'inscrit dans une démarche de confiance envers les entreprises.

Les candidats attestent dans leur réponse qu'ils ont, outre les capacités juridiques, les capacités techniques et professionnelles pour assurer les prestations et le pouvoir adjudicateur (la collectivité) ne vérifiera cet engagement que pour le candidat retenu.

De plus, les pièces déjà produites dans le cadre d'une consultation précédente et en cours de validité ne leurs seront plus réclamées.